

PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES dans une collectivité – Conduites à tenir

Haut Conseil de Santé Publique septembre 2022

Dans tous les cas :

- la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë des maladies infectieuses n'est pas souhaitable,
- le renforcement des mesures d'hygiène contribue à limiter la contagion
- le port de gants jetables est obligatoire pour tous les soins à l'école.
- Il est demandé au chef d'établissement ou directeur de prévenir le SMS départemental par mail au ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 57 08 70 70 pour mesures à prendre, transmission de consignes spécifiques et courriers d'information à diffuser à l'attention des parents d'élèves et des personnels.

Tous les élèves et les membres du personnel atteints de maladies infectieuses ou ayant été en contact d'une personne présentant l'une de ces affections, sont soumis à des mesures de prophylaxie, dont parfois l'éviction. Ces dispositions sont applicables à tous les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés de tous ordres. Les mêmes dispositions s'appliquent également aux centres de vacances et de loisirs.

MALADIES	EVICION DU MALADE	EVICION DES FRERES ET SŒURS	MESURES A PRENDRE
Coqueluche	Oui, pendant les 3 premiers jours du traitement antibiotique, si pas de traitement 3 semaines	Non	Vérifier et conseiller vaccinations
Gale	Oui, pendant 3 jours après début du traitement	Non	Traiter sujets contacts et lavage linge
Hépatite virale A	Oui, 10 jours à compter du début de la maladie	Non	Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives.
Hépatite virale B	Non	Non	Appliquer les mesures d'hygiène Respecter les procédures habituelles de soin en présence de sang Recommander la vaccination
Impétigo	Non si lésions protégées Si lésions non protégées, 3 jours après début antibiothérapie	Non	Renforcer les mesures d'hygiène individuelles et collectives. Couvrir les lésions par pansements.
Infection par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)	Non	Non	Respecter les procédures habituelles de soins en présence de sang.
Mégalérythème épidémique (5^{ème} maladie)	Non	Non	Informers les femmes enceintes et les personnes atteintes d'anémie hémolytique.
Méningite cérébro- spinale (bactérienne)	Oui, jusqu'à guérison clinique.	Non (prophylaxie des sujets contacts)	Alerter le SMS pour prophylaxie des sujets ayant des contacts fréquents.
Méningite virale	Oui, jusqu'à guérison clinique.	Non	Alerter le SMS pour prophylaxie des sujets ayant des contacts fréquents.
Mononucléose infectieuse	Non	Non	Appliquer les mesures d'hygiène.
Oreillons	Oui, jusqu'à guérison clinique.	Non	Recommander la vaccination

Pédiculose du cuir chevelu	Non si traitement.	Non	Traiter les coussins et literies de l'établissement
Rougeole	Oui, jusqu'à guérison clinique.	Non	Appliquer les mesures d'hygiène Informé le personnel de l'école et les parents du risque pour les femmes enceintes Recommander la vaccination
Rubéole	Oui, jusqu'à guérison clinique.	Non	Informé le personnel de l'école et les parents du risque pour les femmes enceintes et en âge de procréer Recommander la vaccination
Scarlatine, angine et infections à streptocoque A	Oui, jusqu'à 2 jours après le début du traitement antibiotique	Non	Appliquer les mesures d'hygiène.
Teignes	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant d'un traitement adapté	Non	Renforcer les mesures d'hygiène Nettoyer les jouets... Recommander aux personnes contact de consulter pour un dépistage
Tuberculose	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la non contagiosité.	Non	Appliquer les mesures indiquées par le Centre de Lutte anti-tuberculeuse en lien avec le SMS, dont : Appliquer les mesures d'hygiène.
Varicelle	Non, cependant la fréquentation de la collectivité n'est pas souhaitable en phase aiguë	Non	Recommander la vaccination Recommander immunoglobulines aux personnes immunodéprimées et femmes enceintes non immunisées
Zona	Non mais protection des lésions cutanées	Non	Eviter contact avec personnes à risque de formes graves de varicelle (voir fiche varicelle)

Docteur Miguet-Danzin Pascale, médecin conseiller technique auprès DASEN
Catherine Perino, infirmière conseillère technique auprès du DASEN

Mise à jour du 1^{er} septembre 2024